STMicroelectronics double ses profits en 2022

ÉLECTRONIQUE

Le fabricant francoitalien a publié un chiffre d'affaires de 16,1 milliards, avec une marge d'exploitation en hausse.

Pour le prochain trimestre et l'année à venir, le groupe se montre confiant.

Leïla Marchand

@leilamarchand

L'année 2022 a été particulièrement faste pour STMicroelectronics. Comme anticipé, le fabricant franco-italien de semi-conducteurs a quasiment doublé son bénéfice net en 2022 et ses revenus ont augmenté d'un quart, grâce notamment à la forte demande de puces dans l'automobile et l'industrie.

Sur l'exercice 2022, le bénéfice net du groupe basé à Genève s'est établi à 4 milliards de dollars (3,6 milliards d'euros), en progression de 98 % sur un an. Et le « chiffre d'affaires net » de STMicroelectronics a augmenté de 26,4 %, à 16,1 milliards de dollars (14,8 milliards d'euros), après un quatrième trimestre « supérieur aux prévisions », a déclaré le président du directoire et directeur général, Jean-Marc Chéry.

L'action du groupe a bondi de 8 % à la Bourse de Paris à l'ouverture, peu après l'annonce des résultats. Depuis le 1^{er} janvier, elle s'est envolée de près de 30 %, la meilleure perfor-



STMicroelectronics s'attend à une croissance des ventes de 19 % au premier trimestre 2023.

tries, qui demandent énormément de composants électroniques. C'est làdessus que STMicroelectronics s'est positionné et a accéléré ces dernières deux entités phares, « Produits automobiles et discrets » et « Microcontrôleurs et circuits intégrés électroniques », ont atteint respectivequer des substrats en carbure de silicium de diamètre de 200 mm, qui assurent des performances et un rendement plus élevés.

COMMUNIQUÉ

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

(conformément aux dispositions des articles L.121-8-II et R.121-3 du code de l'environnement)

Air Liquide France Industrie, Dunkerque LNG (Groupe Fluxys), EQIOM, Lhoist (Chaux et Dolomies du Boulonnais) et RTE saisissent conjointement et volontairement la Commission nationale du débat public (CNDP) afin qu'elle décide de la procédure de participation du public pour les projets « Programme K6 Phase 2 », « CalCC » et « D'Artagnan ».

Au travers des projets « Programme K6 » et « CalCC », EQIOM et Lhoist (Chaux et Dolomies du Boulonnais) se sont engagés dans une démarche de décarbonation pour leurs sites industriels respectifs du Pas-de-Calais, au sein d'une région particulièrement concernée par l'enjeu de réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre. Cette démarche consiste à capturer le CO2 émis par ces usines, puis à transfèrer le CO2 par canalisations souterraines et/ou trains vers des sites de liquéfaction et de stockage intermédiaire, en vue du transport de CO2 vers des sites de stockage permanent.

Le « Programme K6 » consisterait en la transformation de la cimenterie de Lumbres. La Phase 2 du Programme K6 intègrerait la capture du CO2 émis par le procédé de cuisson du clinker, principal constituant du ciment. Cette phase, dont les maîtres d'ouvrage sont EQIOM et Air Liquide France Industrie, s'accompagnerait de la création d'un nouveau raccordement électrique souterrain sous la maîtrise d'ouvrage de RTE. Ce projet est assujetti à évaluation environnementale.

Le projet « CalCC » consisterait en la transformation de l'usine de production de chaux de Réty en vue de la capture du CO2 émis par cette installation. Ce projet, conduit par Lhoist (Chaux et Dolomies du Boulonnais) et Air Liquide France Industrie, s'accompagnerait de la création d'un nouveau raccordement électrique souterrain sous la maîtrise d'ouvrage de RTE. Ce projet est assujetti à évaluation environnementale.

Les modalités de transfert du CO2 capturé sur ces deux sites sont encore à l'étude. Deux options sont envisagées. Le transfert par canalisations permettrait de profiter de synergies locales en raccordant les sites de Lumbres et de Réty au terminal CO2 projeté à Dunkerque. Une seconde option, ferroviaire, permettant l'export de CO2 vers un autre terminal, est également envisagée.

Le terminal CO2 de Dunkerque serait mis en place dans le cadre du projet D'Artagnan. Conduit par Air Liquide France Industrie et Dunkerque LNG (Groupe Fluxys), ce projet vise à mettre en place des infrastructures de transfert, de liquéfaction et de conditionnement pour l'export du CO2 en lien avec différents sites émetteurs du Dunkerquois et de son arrière-pays. Le CO2 serait transféré au moyen de canalisations souterraines et réceptionné par un terminal situé dans le Port de Dunkerque en proximité immédiate du terminal méthanier. Il serait ensuite liquéfié et stocké temporairement en vue de son transport par bateau vers des sites de stockage permanent en mer du Nord. Le terminal pourrait être raccordé aufx) site(s) de Lumbres et/ou de Réty, et pourrait uitérieurement concerner d'autres entreprises fortement émettrices de CO2. Le projet est mené par une co-maîtrise d'ouvrage associant Air Liquide France Industrie et Dunkerque LNG, propriétaire et exploitant du terminal méthanier de Dunkerque. Ce projet est assujetti à évaluation environnementale.

Pris individuellement, chacun de ces trois projets – la Phase 2 du Programme K6, le projet CalCC et le projet D'Artagnan – représente un investissement inférieur à 300 millions d'euros, correspondant au seuil de saisine facultative de la CNDP. Cependant, si ces trois projets d'équipements industriels devaient être pris en compte conjointement, ils représenteraient un investissement compris entre 300 et 600 millions d'euros, les inscrivant dans les critères fixés à l'article R. 121-2 du code de l'environnement. Compte-tenu de l'incertitude pesant à ce stade sur la possibilité de considérer ces projets comme trois projets distincts ou comme les composantes d'un projet global au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement relatif à l'évaluation environnementale, les maîtres d'ouvrages ont décidé de réaliser une saisine « conjointe » de la Commission Nationale du Débat Public au titre de l'article L. 121-8, Il du même code.

Liste des communes concernées: Acquin-Westbécourt, Affringues, Alembon, Arques, Audrehem, Bayenghem-lès-Éperlecques, Bayenghem-lès-Seninghem, Belle-et-Houllefort, Blendecques, Boisdinghem, Bonningues-lès-Ardres, Bouquehautt, Bourbourg, Boursin, Caffiers, Cappelle-Brouck, Cierques, Craywick, Dunkerque, Elnes, Éperlecques, Esquerdes, Ferques, Fiennes, Grande-Synthe, Hallines, Hardinghen, Hermelinghen, Holque, Landrethun-le-Nord, Licques, Longuenesse, Loon-Plage, Lumbres, Marquise, Mentque-Nortbécourt, Moringhem, Muncq-Nieurlet, Nordausques, Nort-Leulinghem, Polincove, Recques-sur-Hem, Réty, Rinxent, Ruminghem, Saint-Pierre-Brouck, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Sanghen, Setques, Tournehem-sur-la-Hem, Wavrans-sur-l'Aa, Wierre-Effroy, Wisques, Wizernes, Zouafques

ventes aux enchères publiques

EN PARTENARIAT AVEC

